

Monsieur le Recteur,

Ce CTPA va être consulté sur la politique indemnitaire dans notre académie. Ce débat est singulier dans la mesure où la circulaire académique est déjà arrivée dans les établissements. Bref, cette consultation paraît de pure forme. Notre fédération UNSA Education rappelle sa position déjà exprimée l'année dernière : nous souhaitons qu'aucun personnel ne puisse avoir un taux indemnitaire académique en dessous du taux ministériel. Nous vous avons proposé l'année dernière un calendrier de rattrapage. Les responsables des syndicats concernés auront l'occasion de revenir au cours de l'ordre du jour sur cette question.

Le deuxième point concerne la formation des personnels. Pour la fédération UNSA Education, la formation continue est un élément important pour l'évolution du système éducatif. Il est difficile de ne pas faire le lien avec la formation initiale. Il doit y avoir cohérence et continuité. Concernant le débat actuel sur la formation des enseignants, l'UNSA Education a tenu des positions claires. Nous avons voté contre les projets de décret présentés en CTPM du 27 mai. Nous avons en effet jugé que si les textes sont publiés en l'état, les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront toutes en M2. Les débats en CTPM ont montré que s'opposent deux visions différentes du métier d'enseignant et donc deux conceptions de la formation initiale qui doit en découler. Nous avons demandé un ajournement du CTPM et lors des débats, défendu la nécessité d'attendre les conclusions de la commission que vous co-présidait, Monsieur le Recteur, avant de figer la place des épreuves d'admissibilité en M2.

Dans le même temps, notre fédération a décidé de continuer à siéger dans les groupes de travail pour y défendre les IUFM et la formation professionnelle par alternance. En effet, de nombreux sujets importants qui ne relèvent pas des décrets statutaires doivent encore être débattus : l'organisation des stages, leur suivi, leur évaluation, la place des EMF du premier degré, les modalités d'affectation et de titularisation des stagiaires, la question du cadrage national des masters, l'avenir des formations ASH.

Depuis, la conférence des présidents d'université a décidé de suspendre sa participation à cette commission. La fédération UNSA Éducation considère que la volonté du ministère de l'Éducation nationale de passer en force en est la cause majeure.

La lettre conjointe adressée le 9 juin 2009 aux deux ministres concernés (Xavier Darcos, Valérie Pécresse) par les fédérations UNSA Éducation et SGEN-CFDT en contient les éléments. Nous revenons, dans ce courrier sur quatre questions majeures qui risquent de mettre en péril un fragile équilibre : la place du concours ; la prise en compte, pour tous les enseignants, du "référentiel de compétences" ; la nécessité d'un cadrage national ; la situation des IUFM.

Ce courrier rappelait en particulier la nécessité de laisser travailler la commission Marois-Filâtre en toute sérénité.

**UNSA ÉDUCATION Aquitaine**

33bis rue de Carros • 33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05.57.59.00.38 • Fax : 05.57.59.00.39

[www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org) • [aquitaine@unsa-education.org](mailto:aquitaine@unsa-education.org)

*l'éducation,  
notre terrain d'action*

Il est maintenant de la responsabilité du gouvernement d'éviter que ne perdure une situation de blocage qui serait nuisible pour l'Éducation nationale, les universités et, in fine, les étudiants désireux d'exercer le métier d'enseignant. Les décrets sur la « mastérisation » ont été adoptés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat le 16 juin. Pour notre part -à l'UNSA- nous avons décidé de défendre jusqu'au bout notre opposition à ces décrets.

Nous avons déposé et argumenté nos amendements

- sur la place du concours que nous refusons en M2. En pleine crise de l'emploi, alors que les jeunes sont particulièrement touchés, le ministère envoie dans le mur 100 000 étudiants qui ne pourront pas se réorienter après l'échec au concours (15 000 places au mieux chaque année). C'est inacceptable pour l'UNSA et nous l'avons dit haut et fort !
- sur un accès facilité aux concours internes, car l'éducation nationale est dérogatoire par rapport au reste de la fonction publique sur ce point (exigence de titre et de diplôme identiques, concours externe et concours interne). Notre amendement était destiné aux non-titulaires de l'éducation nationale pour qui c'est la dernière voie de titularisation possible depuis la fin du plan Sapin.

Nous tenions, Monsieur le Recteur, sur cette question que vous suivez de près à rappeler notre position en ouverture de ce CTPA .